

KLAP
MAISON POUR LA DANSE
LIVRET D'ACCUEIL

KLAP Maison pour la danse est un équipement dédié à l'Art de la danse, son développement et sa visibilité à Marseille.

Créé en 2011 dans le sillage et suivant le projet de **Kelemenis&cie**, KLAP offre à de nombreuses compagnies des conditions professionnelles qualitatives de création et de rencontre avec le public.

Nous vous invitons à l'apprécier :
KLAP n'est pas une institution labellisée, mais **un lieu d'artiste qui fait le choix du partage.**

Nous faisons notre possible pour délivrer le meilleur de cet équipement dans le cadre défini par ses espaces et ses moyens, notamment techniques.

Merci de le prendre en considération lors des étapes à venir ainsi que durant votre temps de présence à KLAP !

Michel Kelemenis
et l'équipe de KLAP Maison pour la danse.

**1. LES ESPACES &
RÈGLES DE VIE**

**2. CHARTE
VIOLENCES
SEXISTES & SEXUELLES**

**3. CHARTE
POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

**4. PROTOCOLES
D'URGENCES**

**5. NOS BONNES
ADRESSES**

1. LES ESPACES & RÈGLES DE VIE

Chaque espace de travail dispose d'une ou deux loges indépendantes. Les compagnies partagent le foyer, entre elles et avec l'équipe de KLAP Maison pour la danse - Kelemenis&cie.

EN GÉNÉRAL À KLAP

- Merci de garder en tête le fait que **KLAP est un espace fermé au public** sauf dans le cadre de ses programmations, **encadrées par l'équipe de KLAP** : représentations ou ateliers...
- ATTENTION, **la porte d'entrée claque et risque de casser** si on ne la retient pas. Merci pour votre vigilance à chaque passage !
- Il y a souvent beaucoup de monde à KLAP : plusieurs équipes habitent simultanément les murs : merci de **conserver calme et respect** dès lors que vous n'êtes pas dans l'espace de travail qui vous est confié.
- Pour que KLAP demeure un lieu accueillant et agréable à vivre, merci de **ranger vos affaires** au fur et à mesure, et de **veiller à la propreté des espaces communs** (cuisine, toilettes, etc).
- KLAP est un lieu **engagé dans une démarche éco-responsable** : merci de veiller à éteindre les lumières, à fermer les robinets après usage, à fermer et/ou débrancher les équipements électriques, à baisser et/ou éteindre chauffage et climatisation à votre départ, chaque jour.



DANS VOTRE SALLE

- Merci d'avoir **un usage respectueux de l'espace qui vous est confié** (chaussures, nourritures, animaux, vélo et trottinette, ne sont pas autorisés). Nous vous demandons de **laisser le studio propre** pour les compagnies qui viendront après vous.
- Les lumières de service s'allument et s'éteignent à l'aide d'**un interrupteur à clé**. Merci de penser à les éteindre.
- Pour le **chauffage** ou la **climatisation**, il est strictement interdit ET contre-productif de toucher au bouton "soleil / flocon". Vous pouvez cependant moduler la température (avec la molette) et le niveau de ventilation (avec le bouton "1 point", "2 points" ou "3 points"). Merci de penser à remettre le dispositif à un niveau raisonnable en partant.
- **Les affaires oubliées** sont gardées pendant un mois puis données.



CÔTÉ TECHNIQUE & MATÉRIELS

- Tout apport et/ou dépôt de matériel par l'utilisateur doit faire l'objet d'**un accord préalable du responsable technique**.
- Le matériel autorisé doit **respecter les normes de sécurité en vigueur dans les ERP** (Établissement Recevant du Public) de **niveau L**.
- **Interdiction de fumer**, d'utiliser des **effets pyrotechniques** ou générateurs de fumée dans tout le bâtiment.
- Interdiction de **percer et d'accrocher des éléments aux murs**.
- **Prévenir aussitôt le responsable technique** en cas de **dysfonctionnement d'éléments techniques** mis à disposition.
- **Vous n'avez pas accès au local technique en autonomie** : si votre cadre d'accueil en résidence prévoit un accompagnement technique > voir DT/RG.
- Tout **prêt doit être retourné en l'état**.

2. CHARTRE VIOLENCES SEXISTES & SEXUELLES

de bonnes pratiques, de prévention et de sanctions du harcèlement et de la discrimination

Michel Kelemenis et toute l'équipe de KLAP Maison pour la danse sont engagés pour faire de cette maison un lieu respectueux, d'où toute forme de harcèlement ou de discrimination est proscrite.

Les personnels de KLAP ont été formés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS). La direction de KLAP s'engage à recevoir la parole de toute personne ayant subi un harcèlement ou une discrimination et de prendre les mesures nécessaires. Il est demandé aux équipes que nous recevons d'avoir cette même vigilance.

Chaque personne qui passe à KLAP doit adopter une attitude responsable et une posture professionnelle impeccable, en évitant les comportements inadéquats, blessants, ambigus, irrespectueux ou violents. Il est recommandé aux éventuelles personnes victimes de tels agissements de réagir immédiatement, pour qu'il puisse être mis un terme à ces comportements dans les plus brefs délais.

SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VSS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Cellule d'écoute dans le spectacle vivant	culture@audiens.org 01 87 20 30 90
Coordonnées des personnes référentes pouvant recevoir votre signalement	David DIBILIO 06 62 24 29 64 Pascaline ROBINOT 07 86 15 91 03
Médecine du travail / AISMT 13	04 91 81 20 29 67 Rue Chevalier Paul, 13002 Marseille
Inspection du travail / Bouches-du-Rhône	04 91 57 96 00 55 boulevard Périer 13415 Marseille cedex 20
Défenseur des droits	09 69 39 00 00

« Constitue **une discrimination** toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur **origine**, de leur **sexe**, de leur **situation de famille**, de leur **grossesse**, de leur **apparence physique**, de la particulière vulnérabilité résultant de leur **situation économique**, de leur **patronyme**, de leur **lieu de résidence**, de leur **état de santé**, de leur **perte d'autonomie**, de leur **handicap**, de leurs **caractéristiques génétiques**, de leurs **mœurs**, de leur **orientation sexuelle**, de leur **identité de genre**, de leur **âge**, de leurs **opinions politiques**, de leurs **activités syndicales**, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une **ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée** »

Un agissement sexiste désigne tout agissement lié au sexe d'une personne ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant (article L. 1142-2-1 du Code du travail).

Harcèlement sexuel : il se caractérise par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui : soit portent atteinte à la dignité d'une personne en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante (article L. 1153-1-1° du Code du travail). Toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans un but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur·rice des faits ou au profit d'un tiers, est assimilée à du harcèlement sexuel (article L. 1153-1-2° du Code du travail).

Harcèlement moral : il se caractérise par des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail d'un·e salarié·e, susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel (article L. 1152-1 du Code du travail).

Agression sexuelle (viol) : Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise, que celle-ci soit recherchée au profit de l'auteur·rice des faits ou au profit d'un tiers (articles 222-22 et 222-22-2 du Code pénal)

3. CHARTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'équipe de KLAP Maison pour la danse - Kelemenis&cie s'engage en faveur de la transition écologique en appelant un modèle de développement résilient et durable, qui repense nos façons de consommer, produire, travailler et vivre ensemble.

Les petits gestes font les grands ballets : nous agissons, à notre échelle, pour inscrire le projet de KLAP dans le sillage d'une démarche vertueuse qui gagnera à être partagée.

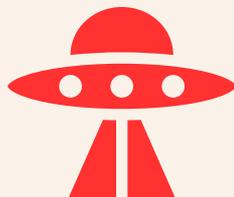
Par exemple, KLAP favorise les partenariats durables. KLAP dialogue avec ses partenaires culturels pour des prêts de matériels techniques. KLAP oriente progressivement son parc lumière vers des matériels moins consommateurs d'énergie électrique. KLAP dote ses espaces de danse d'éclairages autonomes économes pour le travail quotidien. KLAP propose des doubles soirées et réduit le nombre des déplacements. KLAP utilise des produits ménagers écologiques. KLAP applique le tri sélectif...

Lorsque vous êtes en résidence, KLAP Maison pour la danse vous est confiée et vous devenez garant·e·s de son bon fonctionnement. Nous vous invitons donc à adopter une attitude de bon sens :

- Merci de veiller à **éteindre les lumières** lorsqu'elles ne sont plus nécessaires (studio, foyer, sanitaire, etc).
- Merci de **fermer les robinets d'eau après utilisation**.
- Merci de **trier vos déchets** lorsque vous les jetez (verre, emballages et tout venant).
- Merci d'être vigilant·e·s avec la nourriture et de **ne pas gaspiller**, notamment en **libérant le réfrigérateur de vos consommables à votre départ**.

**La transition écologique est un projet collectif
qui nous concerne toutes !**

4. PROTOCOLES D'URGENCES



INCENDIE

INTRUSION

CATASTROPHE NATURELLE / TECHNOLOGIQUE

URGENCE MÉDICALE

Présence de fumée et/ou de flammes (vigilance si il y a une forte odeur de brûlé)

Intrusion d'une personne suspecte, externe à l'établissement

Événements à caractère de catastrophe, probables mais pas forcément prévisibles, dus soit au déchaînement des forces de la nature (risques naturels), soit à la proximité d'activités humaines dangereuses (risques technologiques).

Situation où la vie d'une personne est en danger imminent et/ou en situation d'urgence pour recevoir des soins rapides et adaptés.

>>> ARRÊTER L'ACTIVITÉ EN COURS <<<

Déclencher l'alarme (boîtiers rouges), prévenir l'équipe de KLAP puis évacuer par les issues de secours, attendre au point de rassemblement.

Avertir l'équipe de KLAP puis suivre les consignes.

Suivre les consignes de l'équipe de KLAP.

Etablir un périmètre de sécurité et éloigner toutes les personnes non concernées, avertir l'équipe de KLAP, appeler les secours (15) et attendre les consignes.

LES NUMÉROS UTILES :

- 15** SAMU - URGENCES MÉDICALES
- 17** POLICE SECOURS - INFRACTIONS
- 18** POMPIERS - SITUATION DE PÉRIL ET/OU ACCIDENT

5. NOS BONNES ADRESSES



LES RESTAURANTS AUX ALENTOURS DE KLAP

CANNELLE

6 Rue Mathieu Stilatti - 3ème - 07 89 20 41 47
Cuisine méditerranéenne (option végétarienne)
> Tous les midis et vendredi soir

INDIAN TANDOOR

182 Bd national - 3ème - 07 71 77 71 46
Restaurant indien
> Tous les jours : 11h30 > 23h

LE TUNISIEN

140 Rue de Crimée - 3ème - 09 50 93 85 82
Restaurant tunisien (option végétarienne)
> Tous les jours : 11h > 23h30

LA CANTINE DU MIDI

36 Rue Bernard - 3ème - 04 91 05 97 03
Restaurant associatif (option végétarienne)
> Du lundi au vendredi : 8h30 > 15h
> possibilité de livraison à partir de 6 repas

LES RESTAURANTS & BARS AILLEURS DANS MARSEILLE

LE DÉBOUCHÉ

3 Bd national - 1er - 04 91 50 96 25
> Restauration le midi du lundi au vendredi
> Bar à vin le vendredi soir uniquement

CHEZ SAUVEUR

10 Rue d'Aubagne - 1er - 04 91 54 33 96
Restaurant italien - pizza
> Du mardi au samedi jusqu'à 22h30

LE CERCLE ROUGE

41 Rue Adolphe Thiers - 1er - 04 91 63 00 53
Restaurant corse avec cour intérieure
> Du mardi au dimanche : 18h30 > 1h

LA PASSERELLE - Bar à vins naturels

26 Rue des 3 mages - 6ème - 04 96 12 46 12
> Du lundi au samedi : 16h > 00h

L'ALCHIMISTE

14 Rue des 3 mages - 6ème 04 96 12 46 12
Bar à cocktails et tapas
> Du lundi au samedi jusqu'à 1h

LE COUVENT LEVAT

centre culturel & guinguette
52 Rue du Levat - 3ème
> Du mardi au vendredi : 9h > 19h30
> Le dimanche : 12h > 19h30



URGENCES

La Conception (public)
147 Bd Baille - 5ème ardt
04 91 38 36 52

St Joseph (privé)
2 Bd de Louvain - 6ème ardt
04 91 80 68 90



MÉDECINS

Cabinet Breteuil
10 rue de Breteuil - 1er ardt
04 91 55 61 61

Centre Garibaldi
1 Bd Garibaldi - 1er ardt
04 91 36 53 00



PHARMACIE

Pharmacie du Bd national
258 Bd national - 3ème ardt
04 91 62 11 65
fermé le samedi

Pharmacie de garde
pharmaciesdegardemarseille.com



OFFICE DE TOURISME

11 La Canebière - 1er ardt - 0 826 50 05 00

LES MARCHÉS

Le marché de la Plaine

Métro Notre Dame Du Mont, Place Jean Jaurès
> mardi, jeudi, samedi (matin) et vendredi soir*
**marché de producteur.ice.s*

Le marché de la Friche

Friche la Belle de Mai,
Restaurant Les Grandes Tables
> lundi de 16h à 19h (de 17h à 20h en été)*
**marché de producteur.ice.s*

Le marché de Noailles

Métro Noailles, 5 rue du Marché des Capucins
> tous les jours (matin)

LES PLAGES

La plage des Catalans

Plage de sable, baignade surveillée 7h/23h
> 20 minutes en vélo depuis KLAP

Malmousque

Crique rocheuse en accès libre
> 30 minutes en vélo depuis KLAP



POUR VOS PROJETS

LES PHOTOGRAPHES :

Agnès MELLON

www.agnesmellonphoto.com
06 72 73 05 16

Pierre GONDARD

www.pierregondard.com
06 10 01 57 84

Anais BASEILHAC

www.anaisbaseilhac.com
06 67 08 60 13

LES VIDÉASTES :

Julien SAYEGH / Fikusprod

www.fikusprod.com
06 21 03 40 70



OSTÉOPATHE & KINÉSITHÉRAPEUTE

Kevin LE GRIGNOU

3 rue de la grande armée - 1er ardt
voir sur doctolib

Caroline BLANC

à domicile / KLAP
06 13 50 63 58

Paul LACAVE

6 rue Jean Cristofol -
3ème ardt
04 91 08 19 12



SUPERMARCHÉ

AUCHAN

66 Bd de Strasbourg - 3ème ardt
Lu/sam : 8h-20h / dim : 8h-12h30

Carrefour Market

9 rue d'Orange - 3ème ardt
Lu/sam : 8h-20h / dim : 8h-12h30



L'ÉQUIPE :

Michel KELEMENIS

chorégraphe et directeur

Nathalie DUCOIN

directrice administrative

David DIBILIO

directeur des productions et adjoint à la programmation

Pierre BAUDIN

directeur technique

Cyril CASANO

régisser général

Mariette TRAVARD

chargée des relations avec les publics et de la billetterie

Adrien POULARD

chargé de communication

chargé de production pour Kelemenis&cie

Victoire DIETHELM

chargée d'administration

Pascaline ROBINOT

chargée de production pour KLAP Maison pour la danse

5 avenue Rostand

13003 Marseille

04 96 11 11 20

www.kelemenis.fr

[@klapkelemenis](https://www.instagram.com/klapkelemenis)